

Commune de Steinsoultz - Département du Haut-Rhin

Procès-verbal des délibérations
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 16 MAI 2019

Conseillers en exercice : 13 - Conseillers présents : 9 - Procuration : 2

Le 16 mai 2019, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Steinsoultz, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BAUMLE Christophe, Maire.

Date de la convocation : 30 avril 2019

Présents : M. BAUMLE Christophe - M. BISEL Emmanuel - Mme BORZA Danielle - M. MEYER Jérôme - Mme KEPPI Christine - M. BLIND Jean-Louis - M. BERTHIOT Ludovic - M. FLAGNER Nicolas - M. STALLINI Stéphane

Absents excusés ayant donné procuration : M. BRAND Cédric procuration à M. BISEL Emmanuel - M. COLOMBE Yves procuration à M. BAUMLE Christophe

Absent excusé : M. LOCHER Cédric

Absente non excusée : Mme MULLER Anne

Secrétaire de séance : Mme SIMON Sabine

ORDRE DU JOUR :

- 1. ADMINISTRATION GENERALE**
 - 1.1. Rappel de l'ordre du jour de la réunion du 11 avril 2019
 - 1.2. Divers
- 2. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - 2.1. Point sur les demandes d'occupation du sol
 - 2.2. Echange chemin "Schmittsgasse"
 - 2.3. Divers
- 3. TECHNIQUE**
 - 3.1. Projet centre village : état d'avancement
 - 3.2. Travaux d'entretien
 - 3.3. Acquisition d'une nouvelle tondeuse
 - 3.4. Divers
- 4. ANIMATION**
 - 4.1. Salle communale : animation et calendrier de location de la salle
 - 4.2. Divers
- 5. INTERCOMMUNALITE**
 - 5.1. Projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du secteur III et Gersbach
 - 5.2. Convention de mise à disposition des locaux
 - 5.3. Divers
- 6. POINTS DIVERS**

M. le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et indique les procurations et les excusés.

M. le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

- 1.2. Vidéosurveillance
- 1.3. Concession columbarium

M. le Maire propose d'enlever un point à l'ordre du jour :

5.2. Convention de mise à disposition des locaux

L'ensemble des membres présents accepte le rajout de ces deux points ainsi qu'au retrait du point 5.2 à l'ordre du jour.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1. Rappel de l'ordre du jour de la réunion du 11 avril 2019

M. le Maire rappelle les délibérations :

- 1.2.1 Subventions aux associations
- 1.2.2 Taux d'imposition 2019
- 1.2.3 Budget primitif 2019
- 2.2 Extension du réseau public de distribution électrique rue du chemin de fer
- 5.2 Projet de schéma de mutualisation
- 5.3 Adhésion au Syndicat mixte de l'III, approbation des statuts et renonciation à sa transformation concomitante en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE)

Le procès-verbal de la réunion du Conseil du 11 avril 2019, dont la copie a préalablement été transmise à l'ensemble des Conseillers, est approuvé à l'unanimité et signé.

1.2. Vidéo-surveillance

Lors de sa séance du 16 septembre 2016, suite à des dégradations et des tags constatés au niveau du chalet et de la salle communale, le conseil municipal avait décidé d'étudier la possibilité de mise en place d'une vidéosurveillance.

Cette décision a été confirmée lors du vote du budget primitif 2019. Le dossier est finalisé et présenté aux conseillers.

Afin de pouvoir bénéficier de subvention, une délibération est nécessaire.

Vu le projet présenté avec un montage financier,

Ouï les explications de M. le Maire quant aux possibilités d'aides financières de l'Etat dans le cadre de l'installation d'une vidéo protection,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **valide** le projet d'installation de vidéosurveillance tel que présenté,
- **charge** le maire de déposer auprès des instances compétentes les dossiers de demandes d'aides financières,
- **autorise** le maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

1.3. Concession columbarium

M. le Maire rappelle aux conseillers que le règlement intérieur du columbarium de Steinsoultz ne peut accueillir les cendres que des personnes nées à Steinsoultz, domiciliées ou ayant résidé à Steinsoultz, non domiciliées dans la commune mais ayant le droit à l'inhumation dans une concession familiale mais également que le maire peut accorder des dérogations après avis du conseil municipal.

Le cas se présentant avec la demande de Mme BAUMLE Renée pour l'inhumation des cendres de son mari.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 octobre 2012,

Vu l'arrêté n°2/2013 portant règlement intérieur du columbarium et du jardin du Souvenir,

Vu la demande de Mme BAUMLE Renée,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

présents et représentés,

- **émet** un avis favorable à la demande de concession présentée par Mme BAUMLE Renée,
- **charge** le Maire d'instruire cette demande et d'informer la requérante de la suite favorable donnée à sa demande,
- **autorise** le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

1.4. Divers**1.4.1. Garde-chasse**

M. le Maire informe le conseil de la nomination par l'association de chasse Saint Sébastien présidée par M. MOLL Peter d'une nouvelle garde-chasse Mme LE GALL Marie-Véronique de Landser.

1.4.2. La Steinsoultzoise

Mme BORZA informe le conseil que les flyers sont arrivés et que les inscriptions pourront démarrer. Les demandes de sponsors sont également commencées. Elle annonce une nouveauté pour l'édition 2019, à savoir une conférence sera donnée par le docteur PUYGRENIER Marc avant la manifestation sportive.

2. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**2.1. Point sur les demandes d'occupation du sol**

DATE	NATURE	DEMANDEUR	OBJET	SITUATION
25.04.19	Cua	SCP KOENIG BAEUMLIN	CU information	23 Rue de Waldighoffen Section 3 n°121/61
16.04.19	PC	EARL RAINMATTEN	Extension hangar agricole + création silo couloir	Lieu-dit Richmannsgraben Section 6 n°124
29.04.19	DP	GROELL Jean-Marc	Application produit hydrofuge gris ardoise	4A rue de Muespach Section 2 n°274

2.2. Echange chemin "Schmittsgasse"

M. le Maire rappelle les faits suivants :

- en séance du 8 novembre 2018, M. le Maire avait informé le conseil des derniers échanges avec M. Gilbert LUTRINGER le 30 octobre 2018 : le choix d'un échange de terrain est proposé. M. le Maire souhaite faire la demande d'un devis auprès d'un géomètre.
- le devis a été transmis par le géomètre, il est de 600€ TTC
- cette solution (par rapport à un déplacement du chemin ~3.500€ HT) est la moins couteuse.
- après négociation avec M. LUTRINGER, ce dernier a accepté la proposition de M. le Maire pour qu'il prenne en charge l'ensemble des frais, c'est-à-dire le géomètre ainsi que le notaire.

Vu le dossier du chemin rural aux lieux-dits « Oberfeld » et « Schmittsgasse » et notamment les divers aléas issus des faits du déplacement progressif de son tracé initial vers l'emprise de la parcelle n°312 de la section 8, propriété de M. Lutringer Gilbert,

Vu les différents échanges entre M. LUTRINGER et M. le Maire,

Vu l'accord de M. LUTRINGER pour l'échange de terrain avec la commune afin de régulariser la situation de ce chemin et pour prendre en charge la totalité des frais de géomètre et de notaire,

Vu le projet présenté,

Après en avoir délibéré, à 10 voix pour, 1 abstention, des membres présents et représentés,

- **décide** :
 - o d'autoriser l'échange de terrain selon le projet présenté (section 8 parcelles n°312 et 268),
 - o d'accepter la proposition de la prise en charge de la totalité des frais de géomètre et de notaire par M.LUTRINGER,

- **charge** le Maire de :
 - o demander le bornage au géomètre,
 - o de demander au notaire d'établir l'acte notarié afférent à cet échange,
- **autorise** le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

2.3. Divers

3. TECHNIQUE

3.1. Projet centre village : garde-corps et main courante de l'église

Suite aux explications données lors du vote du budget, M. le Maire présente le devis de l'entreprise Mary et propose de sortir ce poste du marché du lot 4.

Vu les décisions prises lors de la séance budgétaire,

Vu le devis de l'entreprise MARY pour le garde-corps et la main courante des escaliers de l'église pour un montant de 6 687 € HT,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **accepte** le devis de l'entreprise MARY pour le garde-corps et la main courante des escaliers de l'église pour un montant de 6 687 € HT,
- **autorise** le maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision
- **charge** le maire d'informer l'entreprise MARY de cette décision.

M. BISEL rend compte de la réunion du 6 mai 2019 pour le lot 3 avec le maître d'œuvre et les entreprises ETPE et LRE. Un état des lieux des points à revoir a été discuté ainsi que le projet de décompte final présenté par les entreprises.

3.2. Travaux d'entretien

3.2.1. Travaux rue de Waldighoffen et gouttières arrières salle communale

Suite aux explications données lors du vote du budget, M. le Maire présente le devis de l'entreprise ENCER pour des travaux rue de Waldighoffen et les gouttières de l'arrière de la salle communale.

Vu les décisions prises lors de la séance budgétaire,

Vu le devis de l'entreprise ENCER pour des travaux rue de Waldighoffen pour un montant de 1 840 € HT et l'entreprise BANZET pour les gouttières de l'arrière de la salle communale pour un montant de 454.50 € HT,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **accepte** le devis de l'entreprise ENCER pour des travaux rue de Waldighoffen pour un montant de 1 840 € HT et l'entreprise BANZET pour les gouttières de l'arrière de la salle communale pour un montant de 454.50 € HT,
- **autorise** le maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision,
- **charge** le maire d'informer les entreprises ENCER ET BANZET de cette décision.

3.2.2. Acquisition d'une nouvelle tondeuse

Suite au vote du budget, vu l'âge, le poids, le coût élevé pour la réparation de la tondeuse actuelle, M. le Maire présente les offres de prix de deux prestataires.

Vu les décisions prises lors de la séance budgétaire et la nécessité de remplacer l'ancienne tondeuse,

Vu le devis de l'entreprise WALLISER WALDIGHOFFEN pour une tondeuse électrique avec 2^{ème} batterie pour un montant de 809,69 € HT,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **accepte** le devis de l'entreprise WALLISER WALDIGHOFFEN pour une tondeuse électrique avec 2^{ème} batterie pour un montant de 809,69 € HT,
- **autorise** le maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision,
- **charge** le maire d'informer les entreprises WALLISER WALDIGHOFFEN de cette décision.

3.3. Divers

3.3.1. D463 rue de Muespach

M. le Maire informe le conseil du projet du Conseil Départemental de renouvellement de la couche de roulement sur la D463 traversant la commune. Le conseil demande un report de cette intervention car il lui semble nécessaire de modifier et ou enlever les ilots dans la rue de Muespach mais que dans le temps imparti cette action n'est pas envisageable. M. le Maire est chargé d'en informer les services départementaux concernés.

4. ANIMATION

4.1. Salle communale : animation et calendrier de location de la salle

M. le Maire présente le calendrier des animations dans la commune ainsi que des réservations de la salle communale.

4.2. Divers

5. INTERCOMMUNALITE

5.1. Avis du projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du secteur III et Gersbach arrêté par le Conseil communautaire de la Communauté de communes Sundgau le 21 mars 2019

M. le Maire rappelle :

- que PLUi est le document d'urbanisme qui traduit la stratégie d'aménagement et de développement du territoire concernant les communes de Durmenach, Illtal, Muespach, Muespach-Le-Haut, Roppentzwiller, Ruederbach, Steinsoultz, Waldighoffen et de Werentzhouse pour les années à venir, et fixe, en conséquence, les règles et orientations relatives à l'utilisation du sol. Une fois approuvé, il sera opposable à toutes personnes publiques ou privées pour l'exécution de tous travaux, constructions, aménagements, plantations, affouillements ou exhaussements des sols, et ouverture d'installations classées.
- que par délibération du 11 septembre 2014, le Conseil communautaire de l'ancienne Communauté de communes III et Gersbach a décidé de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Par une nouvelle délibération complémentaire du 25 juin 2015, le Conseil communautaire a précisé ces objectifs initiaux.

Suite à l'entrée en vigueur de la loi NOTRe, la Communauté de communes Sundgau a continué la procédure d'élaboration du PLUi sur le territoire de l'ancienne Communauté de communes III et Gersbach.

Le 21 mars 2019, la Communauté de communes Sundgau a arrêté le projet de PLUi du secteur III et Gersbach.

En application des articles L.153-15 et R.153-5 du Code de l'Urbanisme, les communes membres disposent d'un délai de trois mois à compter de cette date pour émettre un avis sur les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et sur les dispositions du règlement du projet de PLUi arrêté qui les concernent directement.

En l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Monsieur le Maire présente le PLUi et notamment les OAP (orientations d'aménagement et de programmation du projet de PLUi) et les dispositions du règlement qui concernent la commune.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-15 et R.153-5,

Vu la délibération du Conseil de la communauté de communes III et Gersbach du 11 septembre 2014 prescrivant l'élaboration du PLUi sur son territoire et précisant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées,

Vu la délibération du Conseil de la communauté de communes III et Gersbach 25 juin 2015 précisant les objectifs initiaux,

Vu le débat en Conseil Communautaire sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) qui s'est tenu le 22 décembre 2016,

Vu le débat sur les orientations générales du PADD menés dans le Conseil municipal de Steinsoultz le 17 novembre 2016,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°39-2019 du 21 mars 2019 arrêtant le PLUi du secteur III et Gersbach,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

décide :

- de donner un avis favorable aux orientations d'aménagement et de programmation du projet de PLUi du secteur III et Gersbach, arrêté le 21 mars 2019, qui concerne directement la commune,
- de donner un avis favorable aux dispositions du règlement du projet de PLUi du secteur III et Gersbach qui concernent directement la commune,

dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et sera transmise à :

- la sous-préfecture d'Altkirch,
- la Communauté de communes Sundgau.

5.2. Divers

5.2.1. CR PCAET (Stéphane Stallini)

M. STALLINI fait un rendu de la rencontre qui avait eu lieu sur l'initiative du PETR. Cette réunion était fort instructive en termes de notions de protection de l'environnement et des actions faciles à mettre en œuvre par chacun afin de préserver la planète. Divers ateliers ont permis de mettre en commun des idées et des projets d'actions.

6. POINTS DIVERS

6.1. Elections européennes du 26 mai 2019

Le tableau du bureau de vote est présenté.

6.2. Divers

6.2.1. Fibre optique

M. STALLINI demande où en est le développement de la fibre et quels sont les opérateurs présents. La commune n'a pas encore eu d'information quant à l'ouverture du réseau, ROSACE tient en principe son site à jour.

6.2.2. Rue Bellevue

Le problème du stationnement sauvage et gênant est à nouveau signalé.

6.2.3. Trottoirs angle rue de Jettingen-rue du chemin de fer

M. BLIND signale que le trottoir de l'angle de la rue de Jettingen-rue du chemin de fer est tranchant et lorsque deux véhicules se croisent à l'entrée de la rue du chemin de fer, un peu étroite, cela pose problème et qu'il y a des risques d'éclatement de pneus. La possibilité de raboter un peu les bordures sera étudiée avec une entreprise.

6.2.4. Food Truck

M. MEYER informe le conseil du projet d'installation sur terrain privé d'un food truck au 2 rue de Muespach. La porteuse de projet a été sensibilisée aux faits des risques de nuisances sonores et olfactives ainsi qu'à la nécessité de ne pas empiéter sur le domaine public (stationnement des véhicules des clients notamment).

6.2.5. Urbanisme

M. MEYER souhaite des précisions quant à la ligne de conduite à tenir pour les demandes préalables de travaux notamment en matière de changement de fenêtres. IL est précisé que lorsque les travaux ne modifient pas l'aspect extérieur de la construction, une déclaration préalable (DP) n'est pas nécessaire. Pour exemple, lors d'une réfection de façade si la couleur est sensiblement identique à l'origine, la DP n'est pas nécessaire, par contre si la couleur est différente, une DP devra être déposée.

6.2.6. Travaux centre village

M. MEYER souhaite savoir où en est le dossier échange de terrain dans le cadre des aménagements rue de la cure-église. Le dossier est en cours, le devis a été demandé auprès du géomètre qui sera relancé.

Dates à retenir : réunion du Conseil Municipal : jeudi 20 juin 2019 à 19h30

Fin de séance : 22h45

Séance du 16 mai 2019 - Tableau des signatures

En exercice : 13 - présents : . - procuration(s) :

M. BAUMLE Christophe Maire		
M. BISEL Emmanuel adjoint		
Mme BORZA Danielle adjointe		
M. MEYER Jérôme adjoint		
M. LOCHER Cédric adjoint		
M. BRAND Cédric Conseiller municipal		
Mme KEPPI Christine Conseillère municipale		
Mme MULLER Anne Conseillère municipale		
M. BLIND Jean-Louis Conseiller municipal		
M. COLOMBE Yves Conseiller municipal		
M. BERTHIOT Ludovic Conseiller municipal		
M. FLAGNER Nicolas Conseiller municipal		
M. STALLINI Stéphane Conseiller municipal		

Délibérations

1.2 Vidéo-surveillance	1.3 Concession columbarium
2.2 Echange chemin "Schmittsgasse"	3.1 Projet centre village. Garde-corps et main-courante escalier église
3.2.1 Travaux rue de Waldighoffen et gouttières arrières salle communale	3.2.2 Acquisition d'une nouvelle tondeuse
5.1 Avis du projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du secteur III et Gersbach arrêté par le Conseil communautaire de la Communauté de communes Sundgau le 21 mars 2019	